Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260428-472026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents	:	14
Absents	:	1
Délégation	:	0
Votants	:	14

Séance du 28/04/2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, BURBAN Murielle, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, LE BRETON Bernard, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickaël, BURBAN Nathalie, HAMON Laurence, PHILIPPE Aurélie, LE JALLÉ David, GUILLERON Jennifer

ABSENTS excusés : BRAUD Jérémy

Date de convocation : 20 avril 2026

Mme COLLIAS Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance

472026	**Elections des membres de la commission liste électorale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis la réforme de la gestion des listes électorales, le Maire est compétent pour statuer sur les inscriptions et les radiations des électeurs. Ces décisions sont contrôlées par une commission de contrôle instituée dans chaque commune.

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 constatant qu'une seule liste de candidats a été représentée au sein du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que pour les communes où une seule liste a été représentée, la commission de contrôle est composée de :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires (ou à défaut le plus jeune membre du conseil municipal) ;
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner le conseiller municipal siégeant dans cette commission et, le cas échéant, de proposer au Préfet des noms pour les deux autres délégués ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE**, en qualité de conseiller municipal membre de la commission de contrôle :
  - **Mme PHILIPPE Aurélie**, conseillère municipale volontaire.
- **PROPOSE** à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire, pour la désignation des délégués extérieurs, les personnes suivantes (facultatif, la mairie peut proposer des citoyens inscrits sur les listes électorales de la commune mais non élus) :
  - Au titre de délégué de l'administration : **M. NOBLET Bernard**
  - Au titre de délégué du Tribunal : **Mme CALVEZ Rozenn**
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet pour la prise de l'arrêté de nomination officiel de ces trois membres pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 28 avril 2026
Alain de CHABANNES, Maire